

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 8 avril 2021

Date de convocation : 30 mars 2021
Date d'affichage : 30 mars 2021

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 26
Nombre de voix exprimé : 36

L'an deux mille vingt et un et le huit avril,

À vingt heures, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert TCHOBDRNOVITCH, Président,

Présents : Robert Tchobdrenovitch, Pierre Aubois, Emilie Bastié, François Bonnet, Jean-Luc Borel, Jean-Marc Brabant, Romain Brette, Alain de Villebonne, Rose-Marie Dumontier, Mylène Garcin, Valérie Grange, Marc Jaubert, Alain Gueydon, Geneviève Jean, Samantha Khalizoff, Franck Laroche, Jean-François Lovisolo, Nathalie Lebouc, Eve Maurel, Karine Mouret, Michel Partage, Béatrice Paumier-Lallemand, Grégory Risbourg, Nicolas Salerno, Catherine Serra et Michel Simos

Procurations de : Géraud de Sabran Pontevès à Mylène Garcin, Marc Duval à Emilie Bastie, Josiane Giraudon à Catherine Serra, Alain Gouirand à Nathalie Lebouc, Brigitte Margaillan à François Bonnet, Séverine Maugan-Curnier à Nicolas Salerno, Joëlle Richaud à Franck Laroche, Jean-Louis Robert à Robert Tchobdrenovitch, Richard Rouzet à Catherine Serra, Bernadette Vitale à Eve Maurel

Absents et excusés : Anne-Marie Dauphin, Philippe Egg, Jacques Natta, Josiane Panattoni, Mariane Domeizel

Madame Eve Maurel est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-034-1
Budget Général – Vote du Budget Primitif 2021

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2021-004 du 28 janvier 2021 portant approbation des restes à réaliser 2020 ;

Vu la délibération n°2021-017 du 11 mars 2021 portant approbation du compte administratif 2020 ;

Vu la délibération n°2021-025 du 8 avril 2021 sur l'affectation des résultats 2020 ;

Vu la délibération n°2021-024 du 8 avril 2021 dans sa séance précédente, actant du déroulé du débat d'orientation budgétaire ;

Vu les délibérations 2021-027, 2021-028, 2021-029 et 2021-030 fixant les taux de taxes foncières, de CFE, de TEOM et le produit de la taxe GEMAPI ;

Vu la délibération 2021-032 portant harmonisation du tableau théorique des effectifs ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Après avoir été présenté par nature et après avoir rappelé que le budget est voté par chapitres globalisés pour la section de fonctionnement et par chapitres d'opération pour la section d'investissement, le budget est soumis au vote du conseil communautaire.

Il est précisé que les recettes d'investissement, en application du principe de la non-affectation des recettes, sont présentées pour information par opération mais votées par chapitre.

Monsieur le Président informe l'assemblée que le budget primitif de l'exercice 2021 se présente comme suit :

L'équilibre en section Fonctionnement :	17 042 095,62 €
L'équilibre en section Investissement :	7 796 745,67 €

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **Vote par nature le budget primitif de COTELUB pour l'année 2021 :**

- ✓ Pour la section de fonctionnement au niveau des chapitres globalisés ;
- ✓ Pour la section d'investissement :
 - Au niveau des chapitres,
 - Au niveau des chapitres «opérations d'équipement»

- **Adopte** le budget primitif 2021 de COTELUB tel qu'il a été présenté ci-dessus par Monsieur le Président,

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

36 voix POUR

UNANIMITE des suffrages exprimés

Robert TCHOBDRENOVITCH
Président

